



Bulletin de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre dans le diocèse de Saint-Étienne

N°15 – Février 2023

Chers fidèles,

A peine sommes-nous sortis de la joie du temps de Noël que nous voyons le temps du carême va pointer le bout de son nez (dans quelques semaines). Nous pourrions dire, « *au revoir la joie, bonjour les pénitences !* ». Mais ce serait bien mal connaître la fin de la pénitence qui est justement ... la joie ! Joie de faire des efforts pour Celui que nous aimons, et c'est par nos pénitences et nos efforts que nous serons plus intimement liés à Dieu. C'est pour cela que le carême, temps de pénitence a pour terme la joie de Pâques. Nous comprenons donc cette dynamique de conversion que l'Eglise nous propose : ce sont par les efforts et les pénitences adaptés que nous ferons pendant le carême que notre amour pour le Bon Dieu augmentera.

Et notre conversion passe avant tout par le sacrement de pénitence. Ce sacrement de confession, institué par Notre Seigneur Jésus Christ, produit ou augmente la grâce dans l'âme du pénitent dont les péchés lui sont pardonnés du moment qu'il a une contrition de ses fautes. Nous voyons donc que l'aveu simple et contrit de nos péchés est un acte libérateur et qu'il nous procure une grande joie : pour ceux qui sont dans l'inimitié de Dieu, la confession leur permet de retrouver cette union avec Dieu ; et pour ceux qui sont dans l'amitié de Dieu, elle leur permet de grandir davantage dans la grâce divine.

Certes l'Eglise, nous ne demande de nous confesser qu'une fois par an pour bien se préparer à la communion pascale. Pour autant, la confession fréquente est source de joie infinie. Nous pouvons mettre en avant trois points qui nous montre cette joie infinie :

- Tout d'abord, comme nous l'avons dit plus haut, la joie la plus profonde lorsque nous sortons de confession est la réconciliation de notre âme dans sa relation à Dieu. Elle retrouve toute sa beauté, tout son éclat, l'âme est toute belle pour recevoir de nouveau Dieu en elle.

- Ensuite, la confession régulière permet de rendre nos communions plus fructueuses, car plus une âme est pure, plus elle reçoit de grâce. Sans m'étendre sur un autre sujet, de même que notre corps pour grandir a besoin de nourriture, ainsi notre âme a besoin de l'Eucharistie, nourriture spirituelle pour grandir davantage en amitié avec Dieu.
- Enfin, troisième joie, la confession fréquente permet d'avoir une meilleure connaissance de soi, et la force nécessaire pour lutter contre nos péchés. N'attendons pas d'avoir un peu de matière pour dire il faut que j'aie me confesser ce serait oublié que même un « petit » péché reste une offense à Dieu. Le pape Pie XII, dans son encyclique *Mystici Corporis Christi*, nous dit d'une manière pertinente : « *Nous tenons à recommander vivement ce pieux usage introduit par l'Eglise sous l'impulsion du Saint-Esprit, de la confession fréquente, qui augmente la vraie connaissance de soi, favorise l'humilité chrétienne, tend à déraciner les mauvaises habitudes, combat la négligence spirituelle et la tiédeur, purifie la conscience, fortifie la volonté, se prête à la direction spirituelle, et, par l'effet propre du sacrement, augmente la grâce.* »

En ce temps de carême qui approche, redécouvrons la joie de la confession et la joie de lutter contre nos péchés par amour de Jésus qui est venu nous sauver. « *La confession appliquée à notre âme les mérites de la Passion de Jésus, la valeur infinie de son Sang, aussi en sortons-nous renouvelés davantage, sanctifiés et affermis dans le bien si, au préalable, nous nous en sommes approchés avec un cœur contrit et humilié¹* »

Abbé Charles Marchand

A vos agendas

Samedi 4 février : 14h30, rangement de la crèche de Noël. Je recherche quelques volontaires.

Samedi 11 mars 2023 : recollection de carême à la chapelle St Bernard prêché par monsieur l'abbé Benoit Paul-Joseph (FSSP).

¹ Gabriel de Ste Marie Madeleine, OCD

Annonces mensuelles

- ❖ **En raison d'une session de jeune prêtre à Lyon, il n'y aura pas de messe le dimanche 29 janvier à 19h, ni de permanence et de messe le lundi 30 et mardi 31 janvier.**
- ❖ **Du 4 au 20 février 2023, vacances scolaires, pas de messe le dimanche soir à 19h.**
- ❖ **Pendant le carême, il y aura un chemin de la Croix tous les vendredis à 17h45.**
- ❖ **Mercredi 1^{er} février** : ouvroir à 15h00 à la sacristie.
- ❖ **Jeudi 2 février** : 18h30 Purification de la Ste Vierge, bénédiction et procession de la chandeleur suivies de la messe chantée.
- ❖ **Vendredi 3 février** : 1^{er} vendredi du mois. Dévotion au Sacré Cœur de Jésus, adoration du Très Saint Sacrement de 19h00 à 20h00.
- ❖ **Samedi 3 février** : 9h30 – 10h30 catéchisme pour enfants.
- ❖ **Samedi 3 février** : 1^{er} samedi du mois, dévotion au Cœur Immaculé de Marie, messes à 11h suivie de l'adoration avec méditation silencieuse du chapelet jusqu'à 12h30.
- ❖ **Samedi 11 février** : fête de Notre de Dame de Lourdes, 11h00 messe basse suivie du renouvellement de la consécration de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre au Cœur Immaculé de Marie.
- ❖ **Mercredi 22 février** : 18h30 Mercredi des Cendres, bénédiction des cendres suivie de la messe chantée.
- ❖ **Jeudi 23 février** : cours de catéchisme pour adultes débutants de 20h30 à 21h30.
- ❖ **Samedi 25 février** : 9h30 – 10h30 catéchisme pour enfants.
- ❖ **Dimanche 26 février** : quête mensuelle pour le chauffage.



Attention : modification des horaires

À la chapelle Saint Bernard

(9 rue Buisson 42000 Saint-Étienne)

Messes de semaine :

- **11h** : Le samedi.
- **18h30** : Du lundi au vendredi.

Messes dominicales :

- **10h30** : Messe chantée.
- **19h** : Messe basse.

Adoration :

- **17h30 – 18h30** : tous les jeudis.

Confessions :

- Tous les dimanches avant la messe à partir de 10h.
- Du lundi au vendredi de 17h30 à 18h30.
- Samedi de 12h à 12h30.

À l'église Saint-Jean-Baptiste

(Rue de l'Église 42520 Bessey)

Messe dominicale :

- **8h30** : tous les dimanches et jours d'obligations.

À l'église Saint-Pierre

(Rue Saint-Pierre 42600 Montbrison)

Messe dominicale :

- **11h** : le 3^e dimanche du mois.

Honoraires de messes : 18 € (neuvaine : 180 € - trentain : 595 €). Veuillez mettre votre honoraire dans une enveloppe, chèque **à l'ordre du célébrant**, en inscrivant clairement l'intention, et en indiquant s'il s'agit d'un vivant ou d'un défunt le cas échéant.

Ordo liturgique du mois de février 2023

Mercredi 1 février, Saint Ignace, *évêque et martyr* (Rouge)

Jeudi 2 février, Purification de la Sainte Vierge - 2^e classe (Blanc)

Vendredi 3 février, de la Férie (Vert)

Samedi 4 février, Saint André Corsini, *évêque et confesseur* (Blanc)

Dimanche 5 février, dimanche de la Septuagésime - 2^e classe (Violet)

Lundi 6 février, St Tite, *évêque et confesseur* (Blanc)

Mardi 7 février, Saint Romuald, *Abbé* (Blanc)

Mercredi 8 février, Saint Jean de Matha, *Confesseur* (Blanc)

Jeudi 9 février, Saint Cyrille d'Alexandrie, *Evêque, Confesseur et Docteur de l'Eglise*. (Blanc)

Vendredi 10 février, Sainte Scholastique, *Vierge* (Blanc)

Samedi 11 février, Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes (Blanc)

Dimanche 12 février, dimanche de la Sexagésime - 2^e classe (Violet)

Lundi 13 février, de la Férie (Violet)

Mardi 14 février, de la Férie (Violet)

Mercredi 15 février, de la Férie (Violet)

Jeudi 16 février, de la Férie (Violet)

Vendredi 17 février, de la Férie (Violet)

Samedi 18 février, Sainte Marie Bernard Soubirous, *Vierge* (Blanc)

Dimanche 19 février, dimanche de la Quinquagésime - 2^e classe (Violet)

Lundi 20 février, de la Férie (Violet)

Mardi 21 février, de la Férie (Violet)

Mercredi 22 février, Mercredi des Cendres – 1^{ère} classe - (Violet)

Jeudi 23 février, jeudi après les Cendres (Violet)

Vendredi 24 février, vendredi après les Cendres (Violet)

Samedi 25 février, samedi après les Cendres (Violet)

Dimanche 26 février, 1^{er} dimanche de Carême - 1^{ère} classe (Violet)

Lundi 27 février, lundi de la première semaine de Carême (Violet)

Mardi 28 février, mardi de la première semaine de Carême (Violet)

Soutenir la Fraternité Saint-Pierre à Saint-Étienne

Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement au service de Dieu et des âmes. C'est la raison pour laquelle votre soutien fait l'objet d'un commandement de l'Église : « *les fidèles sont tenus de subvenir aux nécessités matérielles de l'Église, chacun selon ses possibilités.* (CEC, n°2043)

Pour nous aider : suivez les indications ci-dessous ou allez directement sur : <https://dons.fssp.fr/saint-etienne> :

Bénéficiez avantageusement de la fiscalité en déduisant de vos impôts 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour un don ou un virement régulier à la FSSP Saint Étienne, vous recevrez chaque année un reçu fiscal.

je fais un don ponctuel

- ✓ Je libelle mon chèque à l'ordre de **FSSP St Etienne**
- ✓ Je le dépose à la maison natale de Saint Bernard lors de la quête ou je l'envoie à l'adresse suivante : **FSSP-St Étienne /Chapelle Saint Bernard/9 rue Buisson/42000 Saint-Étienne**

je répartis mon effort sur l'année et fais un don régulier par virement automatique

ORDRE DE VIREMENT

À retourner à votre banque, accompagner d'un RIB

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Titulaire du compte :.....vous demande de bien vouloir

virer, le.....de chaque mois, la somme de€

À compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre, ou jusqu'au/...../..... (inclus)

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : FSSP St Etienne – 10 rue Étienne Dolet 42000 Saint-Étienne

CL Bourges BP (07739)

Banque : 30002 Guichet : 03758 – COMPTE : 0000079121K – Clé RIB : 76

IBAN : FR17 3000 2037 5800 0007 9121 K76

BIC : CRLYFRPP

Date et Signature :

Partie à retourner à la Fraternité Saint-Pierre

9 rue Buisson 42000 Saint-Étienne

Pour des raisons de confidentialité, la banque ne nous transmet jamais les coordonnées des donateurs ; or nous en avons besoin pour vous faire parvenir vos reçus fiscaux.

Mr, Mme , Mlle, (Nom et Prénom) :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél. :

Courriel :@.....

Vous informe d'un virement mensuel sur votre compte, d'un montant de€